

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Séance du 25 octobre 2021

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur MEILHAN Maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2021

Présents : Mesdames BALARD Marguerite, COLMAGRO Patricia, GIDE Sabrina, GINESTE Colette, HYGONENQ Brigitte, METEAU Sylvie, RIEGES Karine, SANCHEZ Elodie,
Messieurs CASSOU Jean-Marc, COLMAGRO Christian, DUPUY Fabrice, GRESSE Grégory, LABAT Frédéric, LOPEZ José, VALLEZ Cédric

Madame HYGONENQ Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Réhabilitation du réseau d'eaux usées du Rieutord
- Création d'un emploi temporaire
- Création d'une adresse postale avenue de la Croix de Jubilé
- Garderie du mercredi matin
- Bornage avenue du Stade
- Participation des communes aux frais de scolarité
- Travaux terrain stade
- Fête de la Noisette
- Questions diverses
- Décoration Noël
- Travaux canalisation avenue du Lac
- Bilan commission embellissement
- Achat vidéo projecteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre est approuvé.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées du Rieutord

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du réseau d'eaux usées du Rieutord

Il indique que le coût des travaux est estimé à 621 175 € HT dont il rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la base du coût d'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le coût d'opération pour un montant de 621 175 € HT.
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de 70%, sur la base de ce coût d'opération.
- de solliciter l'autorisation de démarrer l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

**Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité
(article 3 i 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins afin de répondre à une surcharge de travail au sein des services techniques de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget

Période (12 mois maximum sur 18 mois)	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01 décembre 2021 Au 31 mai 2021	1	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au premier échelon du grade des adjoints techniques territoriaux.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité:

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Création d'adresse postale avenue de la Croix de Jubilé

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il conviendrait de déterminer un numéro postal concernant les parcelles B 981,148, 149, 150, 151, 152 sur lesquelles une maison est en construction.

Afin de la faire répertorier au service du cadastre, monsieur le Maire propose le numéro :

- 15 avenue de la Croix de Jubilé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette dénomination et charge Monsieur le Maire d'en informer les Services concernés.

Suppression de la garderie le mercredi matin

Monsieur Colmagro expose aux membres du conseil municipal les chiffres concernant la fréquentation de la garderie du mercredi matin.

Mercredi 8 septembre	Mercredi 15 septembre	Mercredi 22 septembre	Mercredi 29 Septembre	Mercredi 6 octobre	Mercredi 13 octobre	Mercredi 20 octobre	Total fréquentation
1	2	5	4	Annulé (1 enfant)	Annulé (1 enfant)	3	15

Etant donné la moyenne de fréquentation s'élevant à 2 enfants par mercredi, le conseil municipal à l'unanimité décide de suspendre ce service dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

Bornage avenue du Stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Peyrebere souhaite procéder au bornage de sa parcelle(G 824) au 8 avenue du Stade, mitoyenne à une parcelle de la commune et celle de sa sœur. Il demande à la commune de participer aux frais de bornage. Le devis du bornage de l'entreprise Sogexfo s'élève à 1800 €.

Monsieur le Maire, après avis du géomètre propose de participer à hauteur de 20 % du prix du bornage. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette participation de 20 % du prix total.

Participation des communes aux frais de scolarité 2020-2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le montant de la participation des communes pour la rentrée 2020-2021 à 1 250€ par élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce tarif et charge Monsieur le Maire d'en informer les maires concernés.

Travaux concernant le terrain du stade

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que suite aux intempéries des derniers mois le stade est devenu impraticable.

Il est nécessaire de pratiquer une étude de sol dont l'estimation s'élève à 1 540.00€ HT.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'étude de sol et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces relatives à ce dossier.

Travaux canalisation avenue du Lac

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des travaux avenue du Lac, concernant le pluvial.

Il est nécessaire de faire des aménagements concernant les évacuations pluviales d'une partie de la ville, avenue du lac.

Les travaux ont pour but, le curage du fossé et la mise en place d'un ECOPAL de 56 m linéaires avec un comblement du fossé avec de la terre et également une reprise du nivellement et la création de deux regards en béton.

L'estimation pour la réalisation de ces travaux s'élève à 3 279.20€HT.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fête de la noisette

Le bilan de la fête est positif :

- Dépenses : 1900 €
- Subventions : 3700 €
 - Crédit agricole 1500 €
 - Conseil départemental 1700€
 - Région : 500 €

Questions diverses

- Caméras : elles sont en cours d'installation.
- Impayés cantine : Mise en recouvrement de 3100 €.
- Restauration scolaire : Subvention de France relance à hauteur de 100% sur du matériel de restauration pour un montant s'élevant à 3357 €.
- Commission embellissement : Proposition de lancer le concours de décoration de Noël.
- Décoration de Noël : devis non validé, le conseil souhaiterait choisir les décorations et avoir plus de détails.
- Achat vidéoprojecteur : en attente d'un devis